



MAIRIE
DE
PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER



Projet éducatif de Pérignat-sur-Allier

Mai 2025

Note de lecture – Choix des mots et posture

1. Parler d'enfant ou de jeune ?

La terminologie varie selon les contextes : "petite enfance" (0-3 ans), "enfance" (3-11 ans), puis "adolescents" ou "jeune". Pourtant, dans les discours, les termes "enfants" et "jeunes" sont parfois utilisés de manière interchangeable.

Le mot enfant n'est ni réducteur ni péjoratif. Il désigne une personne mineure, en développement, et sa reconnaissance permet justement de penser une posture éducative fondée sur l'accompagnement, l'écoute et l'autonomie. Renoncer à ce terme sous prétexte qu'il pourrait "infantiliser" va à l'encontre de cette approche.

Il a donc été choisi de privilégier dans ce document le terme d'« enfant ».

2. Écriture inclusive

Il s'agit d'un sujet sensible et clivant. Elle est au cœur d'une tension entre revendication militante et recherche de lisibilité. De nombreux écrits existent sur le sujet. La question mise en avant a été de savoir comment intégrer sans exclure, notamment en rendant nos textes accessibles à toutes et tous. Une écriture inclusive extensive peut être un bon compromis, avec l'usage ponctuel du point médian lorsque c'est utile. C'est pourquoi il a été décidé d'opter pour une écriture inclusive lisible et souple, sans dogmatisme.

Sommaire

Situation géographique de la commune de Pérignat-sur-Allier.....	3
Le projet politique.....	5
Le projet éducatif.....	6
1. Les intentions éducatives	6
2. Les moyens humains.....	8
3. Les moyens matériels.....	8
4. Les moyens financiers de l'ALSH	9

Situation géographique de la commune de Pérignat-sur-Allier

Pérignat-sur-Allier est une commune périurbaine située dans le département du Puy de Dôme. Elle se trouve à environ 15 km au sud-est de Clermont-Ferrand, à proximité de la rivière Allier. Avec la commune de Saint Bonnet, elles font partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Ces deux communes font partie de la communauté de commune de Billom Communauté.

Les deux communes présentent dans leur population une proportion significative d'habitants âgés de 45 à 59 ans. Les effectifs sur le RPI connaissent une baisse significative ces dernières années.

Au sein des foyers, les parents travaillent souvent tous les deux et les ressources sont plus élevées que la moyenne du département. La majorité des familles est propriétaire.

L'accueil enfance jeunesse a été créé au début des années 1980 avec une cantine et une garderie. L'ALSH a ensuite pris la suite au début des années 1990, première étape de la définition d'un projet politique accompagné par les Francas et les CEMEA, avec un statut associatif, pour ensuite être municipalisé à partir de janvier 2016.

Plusieurs choix politiques sont au fondement de cet accueil. En premier lieu, la préparation des repas sur place constitue un pilier fort, au même titre que l'alimentation envisagée comme un sujet éducatif à part entière. Une large amplitude horaire a également été retenue afin d'apporter de la souplesse aux familles, en particulier dans un contexte de vie villageoise périurbaine où les contraintes d'organisation personnelle et familiale sont spécifiques. Cette option pourrait être réévaluée si les besoins évoluent, mais elle demeure à ce jour une orientation assumée. Elle s'inscrit dans une attention globale portée à la journée de l'enfant, qui comprend notamment des temps non productifs, essentiels à son bien-être. L'objectif est de penser le centre de loisirs comme un véritable maillon de l'organisation familiale.

Sont partagés avec la commune de Saint-Bonnet-lès-Allier : le conventionnement pour l'accueil des enfants de la commune dans le cadre des activités périscolaires, cantine scolaire, ALSH extrascolaire et mercredis. Participation au financement par acte réalisé. Mise à disposition de locaux sur le temps extrascolaire, TAP, périscolaire midi et cantine scolaire.

Avec les associations : mutualisation de moyens et d'espace d'animation. Partenariat pour l'accueil des enfants fréquentant l'ALSH mercredi au sein des associations sportives.

Le projet politique

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la commune de Pérignat-sur-Allier propose un projet éducatif destiné aux enfants de 3 à 16 ans.

Le projet repose sur des valeurs fortes portées par une communauté éducative élargie : l'inclusion, la solidarité, la transition écologique, la citoyenneté et la démocratie participative.

En d'autres termes, il s'agit de **promouvoir l'ouverture aux autres, l'écoute, le partage, la compréhension et l'accompagnement**. Il repose sur des **valeurs humanistes, fondées sur la tolérance, le respect et la solidarité**. Il entend s'inscrire systématiquement dans le cadre d'une **action adaptée et engagée face au défi urgent représenté par le changement climatique**.

Il vise également à favoriser la **contribution à la vie du village, tout en établissant des liens qui renforcent les solidarités et le bien-vivre ensemble**.

Ces valeurs sont portées au quotidien **dans un cadre qui définit les droits et devoirs de chacun dans le respect de l'autre**. Ainsi ce projet suppose de favoriser un **environnement éducatif épanouissant pour les enfants**. C'est pourquoi nous souhaitons **associer pleinement les parents, les associations, les équipes d'enseignants, et l'ALSH afin de construire ensemble des initiatives et des actions cohérentes**.

La **lutte contre toutes les formes de discrimination** est également au cœur de ce projet éducatif. Il s'agira de sensibiliser le personnel éducatif comme les enfants à celle-ci et de **défendre le respect de chacun**.

Nous souhaitons que chaque enfant puisse enrichir son **horizon culturel** et être **éclairé dans ses choix** par la **diversité et la richesse des expériences** proposées.

En particulier, nous souhaitons proposer un accueil spécifique au **public adolescent** pour offrir un lieu de sociabilité et découverte encadrée.

Enfin, ce projet inclut un **souci d'équité sociale**, c'est pourquoi un système de tarification des repas et des services de l'ALSH en tenant compte des ressources des familles est mis en place. Un conventionnement avec l'Etat permet à certaines familles de bénéficier d'une tarification sociale pour la cantine adaptée à leurs revenus.

Le projet éducatif

1. Les intentions éducatives

Au niveau du projet éducatif, ce projet politique se décline dans les intentions suivantes :

Favoriser le **bien-être** des enfants en proposant des activités variées, tout en encourageant l'esprit d'équipe, la **coopération** et le respect des autres

- Promouvoir un mode de vie actif et lutter contre la sédentarité
- Être à l'écoute des besoins de mouvement, de repos, de détente et d'inactivité de l'enfant
- Encourager l'esprit d'équipe et la coopération entre enfants autant dans les activités que dans le quotidien
- Viser le renforcement de la confiance en soi et de l'estime de soi des enfants
- Sensibiliser à l'importance de la santé physique et mentale et agir en sa faveur
- Proposer durant le temps libre de l'enfant un espace éducatif complémentaire à sa vie familiale
- Offrir un environnement sécurisant, inclusif et ludique
- Promouvoir une alimentation saine

Accompagner les enfants pour appréhender les enjeux de la **transition écologique**

- Promouvoir une alimentation équitable, locale et cuisinée sur place
- Encourager les pratiques éco-responsables
- Mettre en place des partenariats avec des acteurs de la transition écologique
- Réimaginer les espaces de vie des enfants en conciliant participation citoyenne et transition écologique

Promouvoir **l'épanouissement** des enfants à travers les activités **culturelles**, artistiques et scientifiques

- Offrir des opportunités d'expression créative et de découverte
- Encourager l'expérimentation, la proposition et la construction collective

Agir pour une éducation à la **citoyenneté**, à la mixité et à l'égalité

- Accueillir chaque enfant sans distinction
- Encourager chaque enfant à s'exprimer, à donner son avis et à se positionner
- Inclure les enfants dans les décisions qui les concernent
- Sensibiliser les enfants et le personnel éducatif à la lutte contre les discriminations

2. Les moyens humains

Les commissions enfance jeunesse et lien avec les habitants examinent l'ensemble des décisions importantes qui sont par la suite votées en Conseil municipal.

L'équipe d'animation du centre de loisirs est composée :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 6 agents d'animation
- 2 ATSEM
- 1 cuisinier
- 2 agents d'entretien

Le bien-être de l'équipe d'animation est une préoccupation de la municipalité : il doit être assuré à travers des temps de formations pour favoriser le développement des compétences de chacun. Il doit également pouvoir s'appuyer sur des espaces privilégiés de discussion favorisant l'intelligence collective. De plus, nous souhaitons que les membres de l'équipe soient accompagnés, soutenus, encouragés et valorisés pour leur travail.

3. Les moyens matériels

- **Ecole communale Pérignat sur Allier** 6, rue du Pré de l'Eau 63800 Pérignat sur Allier.
- **Ecole communale Guillaume Cizeron Saint Bonnet** Rue derrière les maisons 63800 Saint Bonnet lès Allier
- **ALSH Pérignat sur Allier** 5 rue de la Sagne 63800 Pérignat sur Allier.

- **Salle polyvalente** 7 rue de la Sagne 63800 Pérignat sur Allier.
- **Salle omnisport** rue sous le Torre 63800 Pérignat sur Allier

4. Les moyens financiers de l'ALSH

Le budget de fonctionnement est voté par la commune chaque année.

La facturation des prestations est gérée par le Trésor Public